



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Rue de Verdun  
B.P. 60010  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N°5523

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le PC n° 057 666 18 E 0012 relatif à la construction d'un pôle sportif « Le 111 », rue de Verdun à Terville (57180),

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 20 avril 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 26 avril 2018,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 30 juin 2020,

## ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du pôle sportif « Le 111 », sis rue de Verdun – 57180 TERVILLE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 30 juin 2020

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : **-2 JUL. 2020**